



Exercice budgétaire 2018

Présentation analytique des activités et des actions

Conseil de Communauté du 12 avril 2018

Budget Principal

Budget annexes :

Immobilier d'entreprises

Concession d'aménagement

Office de tourisme intercommunal

Budget du C.I.A.S.

Rappel de la démarche analytique :

Comme pour toutes les collectivités du bloc communal, les documents budgétaires de la 3CA sont votés par nature de dépenses selon le plan comptable de la norme M14, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Or, cette présentation ne décrit pas les activités communautaires financées par ces chiffres.

Une comptabilité analytique a donc été mise en place au sein de la 3CA. Pour la première fois en 2017, le budget a été présenté de manière analytique.

Cette présentation analytique organise les activités et actions communautaires en 5 axes :

- L'axe « organisation du territoire » comprend l'aménagement du territoire et le droit du sol, le logement, l'aménagement numérique, la sécurité des personnes et des biens, la mutualisation des moyens au sein du bloc communal.
- L'axe « économie et emploi » comprend les infrastructures d'accueil des entreprises, l'immobilier économique, les aides aux entreprises, le soutien à l'économie présentielle, le développement de l'économie numérique, l'insertion vers l'emploi.
- L'axe « environnement » comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des eaux, la transition énergétique.
- L'axe « services à la population » comprend les actions pour l'enfance, la jeunesse et les familles, la santé, l'insertion, les sports et les loisirs, la culture, la vulgarisation du numérique, le soutien aux manifestations festives.
- L'axe « services généraux et flux financiers » comprend :
 - un aspect « concret » avec le fonctionnement du Conseil, du Bureau, des commissions et groupes de travail, la préparation et l'exécution des budgets, la gestion des ressources humaines, l'accueil du public au siège et dans les antennes, la communication institutionnelle, la direction générale des services,
 - un aspect « équilibre », avec trois composantes :
 - * les flux au sein du bloc communal,
 - * la reprise des résultats de l'exercice précédent,
 - * et enfin, les recettes équilibrant le budget en particulier la fiscalité non affectée et la péréquation
 - afin d'assurer une vision globale d'un exercice budgétaire, sont ajoutés à cet axe les écritures qu'il est impossible d'affecter précisément

Quant aux écritures d'ordre et de transferts, qui sont de deux natures :

- * les transferts entre budget principal et les budgets annexes ou le budget du C.I.A.S.
- * les opérations d'ordre entre section de fonctionnement et section d'investissement de chaque budget,

elles ne figurent pas dans la présentation analytique d'un exercice budgétaire.

L'ensemble de ces axes comprennent des dépenses et des recettes, non équilibrées sur chaque axe, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ils concernent le budget principal, les budgets annexes et le budget du C.I.A.S.

Rappel juridique

La présentation analytique a pour seul objet d'informer les élus lors de l'examen des budgets primitifs et des comptes administratifs, elle ne peut servir de base légale de décision.

La présentation selon le plan comptable de la norme M14 doit donc toujours être jointe à une présentation analytique, car c'est sur elle que le Conseil de Communauté se prononce, des délibérations soumises au contrôle de légalité retraçant ses décisions.

Axe 1 : organisation du territoire

1-I : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DROIT DU SOL

➤ Réalisation d'un P.L.U.I

Les modalités de réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) ont été précisées par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 17 décembre 2015, avec un calendrier prévu entre 2016 et 2019, l'objectif étant que ce document d'urbanisme soit applicable au 1^{er} janvier 2020.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, quelques dépenses liées au suivi du dossier par le personnel et des frais annexes (courriers,...). L'essentiel des dépenses, les rémunérations des prestataires, est inscrite en section d'investissement.

En fonctionnement, 4.700 € de dépenses

En investissement, 421.600 € de dépense

➤ Instruction des autorisations « droit du sol »

Face à l'arrêt de l'instruction par les services de l'Etat de l'instruction des demandes d'autorisation « droit du sol » pour les communes dotées d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme, le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 février 2015 a décidé de créer un service dédié à cet effet, sachant que la décision finale revient au maire de la commune. Ce service concerne 30 communes.

Ecritures budgétaires :

Il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement, avec les dépenses salariales et les frais liés.

En fonctionnement, 103.800 € de dépenses

En investissement, 1.000 €

➤ Organismes de coopération

La 3CA est membre de plusieurs syndicats mixtes ayant vocation à organiser le territoire à des échelles supra-communautaires : Pôle Métropolitain, SCoT de Sambre-Avesnois, Parc naturel régional de l'Avesnois, etc.

Ecritures budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement sont composées des cotisations. En recettes, il s'agit des frais remboursés à la 3CA pour l'occupation de ses locaux.

En fonctionnement, 60.200 € de dépenses et 6.000 € de recettes

1-II : LOGEMENT

➤ Lutte contre la location de logements indécents ou insalubres

Depuis la création de la communauté de communes, celle-ci conventionne chaque année avec le SOLiHA (ex Cal-Pact) afin de lutter contre la location de logements indécents ou insalubres avec établissement de diagnostics de situation, de conseils sur les travaux pour les propriétaires et, s'il y a lieu, d'aide au relogement des locataires. L'objectif annuel est de 25 nouveaux dossiers ouverts.

Ecritures budgétaires :

S'agissant d'une rémunération de prestation de services, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 55.700 € de dépenses

➤ Aire d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit qu'une aire doit être implantée sur le territoire de la 3CA ; la communauté de communes est propriétaire d'un terrain destiné à cette implantation.

Ecritures budgétaires :

Le remboursement de l'emprunt conclu en 2007 par l'ex-CCPA pour l'achat du terrain

En fonctionnement, 1.800 € de dépenses

En investissement, 9.800 € de dépenses

1-III : AMENAGEMENT NUMERIQUE

➤ Déploiement de la fibre optique

Lors de la réunion du 30 septembre 2014, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » qui regroupe la région Hauts-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et les intercommunalités dont tout ou partie du territoire figurent en « zone d'initiative publique » de déploiement de la fibre optique.

✎ Ce syndicat mixte a décidé de faire réaliser le déploiement de la fibre par un opérateur privé via une délégation de service public ; les modalités et le calendrier de déploiement ont été rappelés en Conférence des Maires le 4 avril dernier.

Compte tenu des subventions de l'Etat, mais également des participations de la région, des deux départements et du délégataire de service public, le coût pour la 3CA de ce déploiement sera de 38 € par prise raccordée, ce qui représentera une participation totale de la 3CA d'un peu plus de 650.000 € (pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire intercommunal)

Ecritures budgétaires :

En 2018 les travaux démarreront progressivement sur quelques communes. La participation de la 3CA, pour le financement de cette première opération d'investissement, représentera 20.000 € en 2018.

En investissement, 20.000 € de dépenses

➤ Accès au haut - débit

En attendant le déploiement total de la fibre optique, la 3CA maintient ses actions pour permettre aux particuliers et aux professionnels situés en « zones d'ombre » d'accéder au haut débit, avec :

→ l'octroi de subventions pour l'acquisition et le montage de paraboles permettant l'accès à internet par satellite,

→ la maintenance de dispositifs mis en place avant la fusion soit le réseau radio de l'ex-CCR2H et la desserte par fibre du « NRA-ZO » de Damousies, installée par l'ex-CCVSTH.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, il s'agit des dépenses d'entretien du matériel ou de locations de sites (exemple : positionnement sur un château d'eau) avec en recettes le versement d'une redevance par l'opérateur « Orange » pour l'utilisation de l'équipement de Damousies. En investissement, les subventions versées pour les paraboles + le remboursement d'un emprunt réalisé en 2007 par l'ex-CCPA

En fonctionnement, 3.300 € de dépenses et 1.600 € de recettes

En investissement, 2.200 € de dépenses

1-IV : PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

➤ Service départemental d'incendie et de secours

Lors de la création de la 3CA, il a été décidé d'étendre à l'ensemble du territoire communautaire la prise en charge des cotisations au Service départemental d'incendie et de secours. Cela n'a pas eu d'incidences sur l'attribution de compensation des communes de l'ex-CCPA où ce dispositif existait déjà mais en a eu pour les autres communes.

Ecritures budgétaires :

S'agissant d'une cotisation, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 914.400 € de dépenses

➤ Défibrillateurs

Le dispositif a été harmonisé sur l'ensemble du territoire, la 3CA est propriétaire d'au moins un défibrillateur (voire plus selon l'importance de la population ou la configuration de la commune) mis à disposition du public dans chaque commune ; elle en assure l'entretien, et s'il y a lieu, le remplacement.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, il s'agit des dépenses d'entretien et, en investissement, des dépenses liées à du renouvellement de matériel.

En fonctionnement, 7.000 € de dépenses

En investissement, 3.200 € de dépenses

1-V : MUTUALISATION DES MOYENS AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

➤ Groupements de commandes

La 3CA assure la coordination de deux groupements de commandes avec des communes membres, aux modalités différentes de fonctionnement :

→ l'un pour des achats de papeterie, de fournitures administratives et de consommables informatiques, où, après organisation d'une mise en concurrence annuelle, elle règle les fournisseurs puis se fait rembourser par les communes,

→ l'autre pour la fourniture de gaz, où elle assure une mise en concurrence trisannuelle et le suivi du contrat, mais avec paiement direct du prestataire par les communes.

Ecritures budgétaires :

On trouve en fonctionnement le paiement des prestataires du groupement « papier – fournitures – consommables » et en recettes le remboursement des communes.

En fonctionnement, 28.000 € de dépenses et 21.000 € de recettes

➤ Interventions sur des voiries

La 3CA assure la continuité du service de fauchage des bas-côtés sur le territoire de l'ex-C.C.V.S.T.H.

Ecritures budgétaires :

On trouve en fonctionnement, les dépenses de personnel ainsi que le coût de divers achats et/ou réparations.

En fonctionnement, 47.500 € de dépenses

➤ Gardiennage des animaux divagants

La 3CA assure un service support à l'exercice du pouvoir de police des maires pour les animaux divagants, avec le gardiennage des chiens et chats capturés par des services municipaux, via un dispositif en deux temps :

→ dans un premier temps, accueil de l'animal dans les chenils situés dans les deux déchetteries communautaires,

→ puis, si l'animal n'a pas été récupéré par son propriétaire, transfert au chenil géré par la S.P.A. à Hirson.

Ecritures budgétaires :

Hormis quelques achats, on trouve en dépenses la rémunération versée chaque année à la S.P.A., l'ensemble étant inscrit en section de fonctionnement.

En fonctionnement, 25.400 € de dépenses

➤ Services numériques

La 3CA est membre de l'association « Réseau des Villes et Villages Numériques » (R.V.V.N.) qui assure pour son compte, et pour celui des communes membres, des prestations relatives à l'usage du numérique dans les collectivités.

Ecritures budgétaires :

S'agissant d'une cotisation, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 11.700 € de dépenses

➤ Personnel partagé

Du personnel de la 3CA peut être mis à disposition d'une commune afin d'exécuter une tâche pour le compte de celle-ci, dans un but d'optimisation des moyens. En 2018, cela ne concerne qu'une seule commune.

Ecritures budgétaires :

Les dépenses de ce personnel figurent au budget communautaire avec en contrepartie, une recette constituée par un remboursement du salaire chargé au prorata de la mise à disposition.

En fonctionnement, 2.500 € de dépenses et 5.000 € de recettes

Commentaire : du personnel communal peut également être mis à disposition de la 3CA pour l'exercice de ses compétences, l'implication budgétaire est alors uniquement en dépenses de fonctionnement avec le remboursement aux communes des salaires chargés au prorata de la mise à disposition ; on retrouve ces dépenses dans les différentes activités concernées : droit des sols, accueils de loisirs pendant les vacances, entretien des locaux selon les activités abritées dans ces locaux, remplacement temporaire de personnel selon l'activité concernée.

Synthèse Axe 1

Organisation du territoire

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1-1	Aménagement du territoire droit du sol	168 700 €	6 000 €	422 600 €	- €
	P.L.U.I	4 700 €		421 600 €	
	instruction des autorisations	103 800 €		1 000 €	
	organismes de coopération	60 200 €	6 000 €		
1-2	Logement	57 500 €	- €	9 800 €	- €
	logements indécents et insalubres	55 700 €			
	aire d'accueil gens du voyage	1 800 €		9 800 €	
1-3	Aménagement numérique	3 300 €	1 600 €	22 200 €	- €
	déploiement fibre optique			20 000 €	
	accès haut- débit	3 300 €	1 600 €	2 200 €	
1-4	Protection des personnes et des biens	921 400 €	- €	3 200 €	- €
	S.D.I.S	914 400 €			
	défibrillateurs	7 000 €		3 200 €	
1-5	Mutualisation des moyens bloc communal	115 100 €	26 000 €	- €	- €
	groupement de commandes	28 000 €	21 000 €		
	intervention sur voiries	47 500 €			
	gardiennage animaux divagants	25 400 €			
	service numériques	11 700 €			
	personnel partagé	2 500 €	5 000 €		
	TOTAUX	1 266 000 €	33 600 €	457 800 €	- €

RAPPEL :

*Ne sont repris dans ce tableau que les écritures réelles des budgets de la 3CA
(budget principal et budget annexes) et du budget du CIAS.
Les écriture d'ordre et de transferts entre budgets ne sont donc pas comptabilisées*

Axe 2 : économie et emploi

2-I : INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

➤ Zones d'activités économiques

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 6 juillet 2012 a décidé de confier à la Sem « Territoires 62 », via une concession d'aménagement, la réalisation de deux zones d'activités économiques sur le territoire communautaire : l'une intitulée « du Poncheau », d'une superficie de 4,8 hectares à aménager sur le territoire de la commune d'Avesnelles, l'autre intitulée « du Château d'eau », d'une superficie de 7,8 hectares, sur le territoire des communes d'Avesnelles et Avesnes-sur-Helpe.

Le plan de financement de la concession d'aménagement ne prévoit pas de subvention de la collectivité au concessionnaire, mais une avance de trésorerie remboursable ; la dernière version du calendrier de trésorerie a été validée lors du Conseil du 14 décembre 2016 avec un total d'avances de trésorerie de 920.000 €, soit 550.000 € déjà versés au 31 décembre 2016. Il reste donc 370.000 € à verser en 2018. L'ensemble étant remboursé en 2021.

Il faut préciser que la 3CA finance ces avances de trésorerie via un prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole et qui arrive à échéance en décembre 2018. Il conviendra donc de solliciter auprès de la Banque un renouvellement de ce prêt relais, puisqu'à cette date les avances de trésorerie n'auront pas encore été remboursées à la communauté de communes.

Par ailleurs, une nouvelle concession d'aménagement sera lancée en 2018 pour l'aménagement du site Stiona à Sains-du-Nord.

Écritures budgétaires :

En fonctionnement, on retrouve les intérêts du prêt-relais finançant l'avance de trésorerie alors qu'en investissement sont inscrits, en dépenses le dernier versement de l'avance de trésorerie, en recettes la dernière fraction du prêt-relais.

En fonctionnement, 9.200 € de dépenses

En investissement, 370.000 € de dépenses et 370.000 € de recettes (prêt-relais)

➤ Réinvestissement de friches industrielles

Le premier site concerné est celui de « Sucre de Lait » à Sains-du-Nord dont l'acquisition a été réalisée en 2007 (ex-C.C.P.A.) ; une partie du site a été vendue.

Le deuxième site est celui de l'ancien abattoir « Bigard » à Avesnes-sur-Helpe (*appelé également zone d'activités du Moulin St-Pierre*) qui a vocation à accueillir plusieurs entreprises ; le site a été acquis en 2010 auprès de l'Epf, suite à une délibération du 15 octobre 2008 du Conseil de Communauté de l'ex - CCPA.

Là aussi, une partie du site a d'ores et déjà été vendue et sont à prévoir, pour la partie restant propriété de la 3CA, les dépenses de gestion et d'aménagement.

De plus, en 2017, le Conseil de Communauté a approuvé la vente d'une autre partie vacante du site à l'entreprise BSL Distribution (actuellement implantée à St Rémy Chaussée) et qui souhaite développer son activité.

Commentaire : une partie d'un des bâtiments propriété de la 3CA est utilisée pour stocker du matériel destiné à la collecte sélective des déchets ménagers.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais de gestion ; en investissement, en dépenses les travaux à Sains-du-Nord et, en recettes, le produit de la vente d'une partie du site d'Avesnes sur Helpe.

En fonctionnement, 50.600 € de dépenses

En investissement, 49.100 € de dépenses et 63.000 € de recettes

➤ **Réserves foncières**

La 3CA est propriétaire de trois terrains situés à Sars-Poteries (projet initial : implantation d'un Ehpad), à St-Hilaire-sur-Helpe (ex-SIROM d'Avesnes) et Route d'Aulnoye à Avesnes-sur-Helpe. Pas de projet particulier en 2018 et donc une gestion courante des sites, y compris avec assurances. A signaler cependant pour le terrain d'Avesnes, le paiement à l'Epf de la troisième, et dernière annuité d'achat, ainsi qu'un revenu en contrepartie d'une autorisation précaire d'occupation.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais de gestion et en recettes, le produit du loyer pour l'autorisation précaire d'occupation ; en dépenses d'investissement, la troisième annuité de paiement.

En fonctionnement, 1.000 € de dépenses et 1.000 € de recettes

En investissement, 19.200 € de dépenses

2-II : IMMOBILIER ECONOMIQUE

➤ **Espace test agricole**

Les travaux de l'espace test agricole sur le site du « Défriché » à Sains-du-Nord, près de la ferme d'application du lycée agricole, seront réceptionnés en milieu d'année. Il conviendra ensuite de mettre en place son exploitation, en partenariat avec l'association « A Petits PAS », conformément aux dispositions du S.I.E.G. adopté par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 30 juin 2015.

Ecritures budgétaires :

Hormis des dépenses de fonctionnement pour les assurances et la location de terrains, l'essentiel des écritures est en investissement, via essentiellement des restes à réaliser avec en dépenses les travaux et honoraires, en recettes les subventions de la région Hauts-de-France.

En fonctionnement, 7.100 € de dépenses

En investissement, 106.800 € de dépenses et 133.000 € de recettes

➤ **Immobilier d'entreprises**

Le premier immeuble est celui du commerce « Vival » à Cartignies, racheté en 2003 par l'ex-CCR2H et qui fait l'objet d'une double location simple avec, d'une part le commerce en rez-de-chaussée, d'autre part un appartement à l'étage. On trouve en dépenses de fonctionnement les frais de gestion et en recettes le produit des loyers + le remboursement d'un emprunt conclu en 2003 par l'ex-CCR2H pour l'acquisition du bâtiment et les travaux d'aménagement.

Le second immeuble est celui de l'entreprise « Grosfils » à Dourlers, réalisé en 2009 par l'ex-CCPA et qui fait l'objet d'un bail avec option d'achat (option à lever en 2020). On trouve en dépenses de fonctionnement les frais de gestion et en recettes, le produit des loyers et le remboursement des taxes foncières + le remboursement d'un emprunt conclu en 2009 par l'ex-CCPA pour l'acquisition du terrain et les travaux de construction et d'aménagement

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 11.500 € de dépenses et 61.900 € de recettes

En investissement, 47.500 € de dépenses, et 500 € de recettes

➤ **Réinvestissement de locaux vacants**

Le Conseil de Communauté lors des réunions du 24 mars 2016 et du 19 octobre 2016 a décidé de conclure une opération de portage foncier avec l'Etablissement public foncier pour le site dit de « l'Auberge Fleurie » et de l'Hôtel du Marquais » à Sars-Poteries, en face du MusVerre, afin d'y permettre l'implantation du pôle touristique majeur, avec hébergement et restauration.

Ecritures budgétaires :

S'agissant d'un portage « simple », il n'y a aucun versement à réaliser en 2018 au profit de l'Epf.

2-III : AIDES AUX ENTREPRISES

La 3ca a signé le 1^{er} février dernier une convention de partenariat avec la région Hauts de France pour la mise en place des aides économiques décidées et versées par la 3CA.

➤ **Créations et reprises**

Ecritures budgétaires :

En investissement, 40.000 € de dépenses

➤ **Investissements immobiliers**

La loi NOTRé a donné pleine compétence aux intercommunalités pour les aides, directes et indirectes, à l'immobilier d'entreprises.

Des crédits sont inscrits au budget en section d'investissement (incluant le versement de l'annuité (23.700 €) de la subvention accordée à l'entreprise « Imprimerie de l'Avesnois » située à Avesnes-sur-Helpe (Conseil du 24 mars 2016).

Ecritures budgétaires :

En investissement, 63.700 € de dépenses

➤ **Modernisation des activités**

La signature de la convention de partenariat avec la région permettra le démarrage effectif de la deuxième tranche du programme FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce). Ce programme a été approuvé par un arrêté ministériel en date du 10 février 2016 prévoyant une participation financière de l'Etat.

Par ailleurs, est inscrit au budget le paiement de l'annuité (7.080 €) de la subvention accordée par le Conseil de Communauté lors de la réunion du 12 décembre 2014 à l'entreprise « Cevinor » d'Haut-Lieu.

Ecritures budgétaires :

En investissement, 205.200 € de dépenses et 87.300 € de recettes

Pour mémoire, des aides sont également prévues pour inciter les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique avec l'aide de l'Etat via le programme TEPCV

ECRITURES BUDGETAIRES PARTAGEES

Les activités de l'ingénierie du pôle « développement économique » comprennent quatre types de contacts :

- avec les entreprises, pour connaître leurs projets ou leurs problèmes, afin de déterminer l'aide à leur apporter, laquelle n'est pas forcément financière,
- avec les partenaires institutionnels, la région Hauts-de-France, l'Etablissement public foncier régional, le GIP « Réussir en Sambre-Avesnois »,
- avec les partenaires privés ayant contractualisé avec la 3CA, la Sem « Territoires 62 » pour la concession d'aménagement, l'association « A Petits PAS » pour l'espace-test agricole,
- avec les élus des communes concernées par des projets de développement économique.

La principale caractéristique de cette ingénierie est la réactivité face aux demandes des entreprises, il est donc, par la nature même de son activité, impossible de prévoir à l'avance ses activités exactes.

C'est pourquoi les frais liés à cette ingénierie, soit les frais salariaux du personnel et les frais connexes, pour toutes les activités décrites dans les trois chapitres précédents, sont regroupés ici.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 95.100 € de dépenses

2-IV : ECONOMIE PRESENTIELLE

➤ Structuration de l'offre de services marchands

L'action communautaire en ce domaine revêt deux aspects :

→ le soutien aux six unions commerciales du territoire avec d'une part une subvention de fonctionnement et d'autre part l'organisation, et le co-financement, d'actions communes aux six UC (délibération du 19 octobre 2016 du Conseil de Communauté)

→ l'organisation de la « Foire aux Mouches », vitrine du Cœur de l'Avesnois, où une place importante, et gratuite, est réservée aux producteurs fermiers, aux unions commerciales et au tourisme ; le Conseil de Communauté a approuvé lors de la réunion du 20 décembre 2012 le passage à l'échelle communautaire de cette manifestation auparavant organisée par la commune d'Avesnes-sur-Helpe, avec une incidence sur l'attribution de compensation.

Ecritures budgétaires :

Les dépenses comprennent, outre une partie des frais salariaux de la chargée de mission et frais connexes, les coûts liés d'une part aux animations commerciales et aux subventions aux UC, et d'autre part à l'organisation de la Foire aux Mouches, y compris les frais salariaux du personnel présent ; en recettes, les participations des UC aux animations commerciales et les recettes de location de stands et espaces extérieurs à la Foire.

↳ *Le programme FISAC prévoit également une aide financière de l'Etat pour les actions des unions commerciales ainsi que pour l'animation des marchés.*

En fonctionnement, 115.700 € de dépenses et 34.000 € de recettes

➤ Tourisme

Le Conseil de Communauté a décidé lors de la réunion du 12 décembre 2014 de confier la mise en œuvre de la politique communautaire en matière de tourisme à un office de tourisme intercommunal (OTI), fonctionnant en régie au sein des services communautaires.

Cet OTI a pour fonction d'accueillir les visiteurs dans les trois points d'accueil touristique du territoire, de coordonner l'action des acteurs du tourisme, d'assurer la promotion du territoire et d'en faire découvrir les richesses.

Il travaille en partenariat avec les autres intercommunalités de l'arrondissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois à la définition d'une politique dite « de destination », visant en particulier à augmenter les retombées économiques avec la commercialisation de « packages » touristiques.

Lors de la réunion du 12 octobre 2015, le Conseil de Communauté a décidé de créer une recette fiscale dédiée au financement du développement touristique, la taxe de séjour, taxe acquittée par les touristes séjournant sur le territoire.

De plus, le Conseil a également décidé de créer un budget annexe « office de tourisme intercommunal » qui sera voté pour la première fois en 2018.

Ecritures budgétaires :

Outre les frais salariaux des personnels affectés à l'OTI, les dépenses de fonctionnement comprennent les frais liés aux points d'accueil touristique (avec des remboursements de

frais aux communes), ainsi que les frais des autres activités du service, dont la communication. En recettes de fonctionnement, on retrouve le produit de la taxe de séjour et de la vente de produits touristiques. En investissement il s'agit des frais de chauffage de l'office de tourisme d'Avesnes (dont une partie passe en investissement) ainsi qu'une provision pour le renouvellement de matériels.

En fonctionnement, 200.700 € de dépenses et 27.400 € de recettes

En investissement, 4.200 € de dépense

2-V : ECONOMIE NUMERIQUE

➤ **Sensibilisation des entreprises**

Le Conseil de Communauté a décidé de participer au dispositif « ECRINS » mis en place par la région Hauts-de-France afin de sensibiliser les entreprises de toute nature d'activités et de toute taille, mais plus particulièrement les plus petites d'entre elles, à l'utilisation d'outils numériques. N'ayant vocation à n'exister que sur une durée limitée, cette action est actuellement située dans un local loué au Centre hospitalier du Pays d'Avesnes.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, les frais, y compris salariaux, de mise en œuvre du dispositif et en investissement, sont inscrits les frais d'acquisition de matériel avec, dans les deux sections, des subventions de la région Hauts de France.

En fonctionnement, 23.400 € de dépenses et 20.000 € de recettes

En investissement, 20.100 € de dépenses et 12.000 € de recettes

➤ **Tiers-lieu numérique**

L'étude pré-opérationnelle pour l'implantation d'un tiers-lieu numérique dans l'ancien tribunal d'Avesnes-sur-Helpe est confiée à la coopérative d'activités et d'emplois « Grands Ensembles ». La 3CA va bénéficier d'une subvention européenne dans le cadre du programme « Leader Avesnois ». Cette étude a démarré en avril 2018 et son rendu est programmé pour novembre 2018.

Ce tiers-lieu devant remplir des fonctions de télécentre et d'espace de co-working, ainsi éventuellement qu'une mutualisation de moyens.

Ecritures budgétaires :

On trouve en fonctionnement, en dépenses, la rémunération du prestataire et des frais connexes, et en recettes la subvention « Leader ».

En fonctionnement, 22.100 € de dépenses et 12.200 € de recettes

2-VI : INSERTION VERS L'EMPLOI

➤ Chantiers d'insertion

Le Centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.) du Cœur de l'Avesnois gère quatre chantiers d'insertion sur le territoire communautaire. Pour ce faire, il a reçu un agrément triennal de l'Etat et organise le recrutement de personnes en C.D.D.I. (contrats à durée déterminée d'insertion) en partenariat avec Pôle Emploi.

L'encadrement de ces chantiers est le suivant :

→ deux personnes (représentant 1,5 ETP) chargées d'assurer le suivi socio-professionnel des personnes en C.D.D.I. afin, s'il y a lieu, de lever les problèmes sociaux constituant un frein au retour à l'emploi, et surtout, de préparer leur retour sur le marché « classique » du travail : définition du projet professionnel, formations ou remises à niveau, mobilité, ...

→ cinq personnes (représentant 4,3 ETP) assurant l'encadrement technique des personnes en C.D.D.I. durant leurs activités supports, à savoir l'intervention sur des propriétés communales ou intercommunales, avec :

- * deux chantiers à recrutement masculin qui interviennent sur les espaces extérieurs,
- * deux chantiers à recrutement féminin qui interviennent sur du second œuvre dans des bâtiments publics.

Le C.I.A.S. reçoit des aides financières pour la mise en œuvre de ces chantiers :

▫ essentiellement de l'Etat, en coordination avec l'agrément évoqué précédemment mais avec une différence de taille : si l'agrément est triennal, le niveau de financement accordé est revu chaque semestre ; en outre, une partie des recettes est variable, en fonction notamment du taux de retour à l'emploi,

▫ en complément, du département du Nord, pour le suivi socio-professionnel, au prorata du nombre de bénéficiaires du R.S.A. salariés en contrat C.D.D.I.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, on trouve en dépenses essentiellement les frais salariaux ainsi que toutes les dépenses relatives au travail réalisé dans les communes, et en recettes les aides de l'Etat et du département ; en investissement, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel.

En fonctionnement, 1.034.600 € de dépenses et 882.100 € de recettes

En investissement, 27.400 € de dépenses et 10.200 € de recettes

➤ « Parents vers le travail »

Le C.I.A.S. mène une action en direction des parents de jeunes enfants, souvent dans des situations de famille monoparentale, afin de lever les obstacles liés à la garde de ces jeunes enfants, pour permettre aux parents, le plus souvent aux mamans, d'entamer des actions d'insertion vers le monde du travail.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, on trouve en dépenses les frais salariaux de la chargée de mission et des frais connexes, et en recettes des aides de la CAF du Nord et du département du Nord

En fonctionnement, 34.700 € de dépenses et 14.300 € de recettes

➤ **Partenariat avec « Réussir en Sambre – Avesnois »**

La 3CA mène un travail partenarial avec le groupement d'intérêt public (GIP) « Réussir en Sambre – Avesnois », partenariat qui concerne :

- le GIP sous ces trois composantes : P.L.I.E., Mission Locale et Maison de l'Emploi
- le pôle « développement économique » de la 3CA et le C.I.A.S.

Ecritures budgétaires :

S'agissant d'une cotisation, il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

En recette de fonctionnement, figurent les remboursements du GIP pour l'occupation des locaux.

En fonctionnement, 111.200 € de dépenses et 8.100 € de recettes

Synthèse Axe 2

Economie et emploi

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2-1 Infrastructures d'accueil	60 800 €	1 000 €	438 300 €	433 000 €
zones d'activités économiques	9 200 €		370 000 €	370 000 €
réinvestissement friches industrielles	50 600 €		49 100 €	63 000 €
réserves foncières	1 000 €	1 000 €	19 200 €	
2-2 Immobilier économique	19 900 €	61 900 €	169 200 €	133 500 €
espace test agricole	7 100 €		106 800 €	133 000 €
immobilier d'entreprises	11 500 €	61 900 €	47 400 €	500 €
réinvestissement locaux vacants	1 300 €		15 000 €	
2-3 Aides aux entreprises	- €	- €	308 900 €	87 300 €
créations et reprises			40 000 €	
investissements immobiliers et accessibilité			63 700 €	
modernisation des activités			205 200 €	87 300 €
Ecritures budgétaires partagées	95 100 €	- €	- €	- €
ingénierie développement économique	95 100 €			
2-4 Economie présentielle	316 400 €	61 400 €	4 200 €	- €
structuration offre services marchands	115 700 €	34 000 €		
tourisme	200 700 €	27 400 €	4 200 €	
2-5 Economie numérique	45 500 €	32 200 €	20 100 €	12 000 €
sensibilisation des entreprises	23 400 €	20 000 €	20 100 €	12 000 €
tiers lieu numérique	22 100 €	12 200 €		
2-6 Insertion vers l'emploi	1 180 500 €	904 500 €	27 400 €	10 200 €
chantiers d'insertion	1 034 600 €	882 100 €	27 400 €	10 200 €
"parents vers le travail"	34 700 €	14 300 €		
partenariat "Réussir en Sambre-Avesnois"	111 200 €	8 100 €		
TOTAUX	1 718 200 €	1 061 000 €	968 100 €	676 000 €

RAPPEL :

Ne sont repris dans ce tableau que les écritures réelles des budgets de la 3CA (budget principal et budget annexes) et du budget du CIAS. Les écritures d'ordre et de transferts entre budgets ne sont donc pas comptabilisées

Axe 3 : environnement

3-I : DECHETS MENAGERS

➤ Collecte en porte-à-porte

Chaque semaine, une collecte en porte-à-porte a lieu dans chaque commune de la 3CA, collecte réalisée par un prestataire privé, avec deux bacs roulants mis à la disposition de chaque foyer par le 3CA, l'un bi-compartmenté pour les emballages recyclables et le verre, l'autre pour les déchets non recyclables.

Deux autres collectes en porte-à-porte sont organisées :

- l'une, hebdomadaire et en régie, sur une partie du territoire, concernant les papiers et cartons générés par des activités tertiaires (commerces, bureaux et administrations)
- l'autre, annuelle, de ramassage des encombrants dans chaque commune

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, l'essentiel des dépenses est constitué par le paiement des factures liées à la collecte hebdomadaire et aux encombrants ; s'y ajoutent les frais liés aux activités en régie, dont la mise à disposition des bacs roulants et le suivi / contrôle de l'exécution des contrats. En investissement, cela concerne l'achat de nouveaux bacs roulants et d'un véhicule + le remboursement des emprunts conclu pour le renouvellement du parc de bacs.

En fonctionnement, 1.562.100 € de dépenses

En investissement, 109.300 € de dépenses

➤ Déchetteries

La 3CA a deux déchetteries sur son territoire, à Avesnelles et Solre-le-Château, avec un mode de gestion mixte :

- la gestion des équipements et l'accueil du public sont effectués en régie,
- les transports de bennes et le traitement des matériaux déposés sont effectués par des prestataires privés.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, on retrouve en dépenses le caractère mixte de la gestion de l'équipement avec d'une part le paiement des factures des prestataires privés et d'autre part, les frais d'entretien et de fonctionnement courant, y compris les charges salariales des agents d'accueil, ainsi que les frais de suivi des contrats. Par ailleurs, les recettes sont constituées de la revente des matériaux recyclables.

En investissement des travaux de mises aux normes, imposés par l'Etat, seront réalisés à la déchèterie d'Avesnelles. Il s'agit de travaux permettant le confinement des usées utilisées en cas d'incendie (et qui sont donc potentiellement polluées).

En fonctionnement, 427.800 € de dépenses et 63.000 € de recettes

En investissement, 115.100 € de recette)

Rappel : les deux déchetteries servent de support à la mutualisation de moyens au service des communes pour le gardiennage des animaux divagants (cf. chapitre 1)

➤ **Tri des recyclables**

Un prestataire privé, désigné en même temps que le prestataire chargé de la collecte sélective en porte-à-porte, effectue le tri et le conditionnement des emballages recyclables, ainsi que de stockage du verre. L'ensemble des matériaux recyclables sont vendus alors que les « refus de tri » sont reconditionnés et conduits au centre de valorisation énergétique de Maubeuge (cf. paragraphe suivant).

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 402.000 € de dépenses et 190.500 € de recettes

➤ **Traitement des non recyclables**

Les déchets ménagers issus de la collecte sélective (bac non compartimenté), ainsi que les « refus de tri » et la quasi-totalité des matériaux non recyclables déposés en déchetteries ou ramassés lors de la collecte des encombrants sont incinérés au centre de valorisation énergétique de Maubeuge, géré par le Syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes (S.M.I.A.A.) dont est membre la 3CA. Seuls les déchets les plus volumineux déposés en déchetterie sont enfouis.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, on retrouve le paiement le coût des prestations, auquel s'ajoute la taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.) dont le taux est fixé par l'Etat, et les frais se suivi du dossier.

En fonctionnement, 830.000 € de dépenses

➤ **Optimisation du service**

Deux types d'action sont menées afin d'optimiser le service et en maîtriser le coût :

→ quantitativement, afin de limiter le volume de déchets non recyclables, avec la mise à disposition, moyennant versement d'une contribution, de composteurs pour les foyers volontaires de la 3CA,

→ qualitativement, afin de limiter les « refus de tri », en informant sur les modalités de tri des emballages recyclables

↳ afin d'accentuer cette information, le Conseil lors de sa réunion du 14 décembre 2016 a décidé de recourir au dispositif des « emplois civiques » pour renforcer cette action

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, on retrouve essentiellement des frais salariaux avec en recettes, les contributions pour les composteurs ; des crédits sont inscrits en investissement pour l'achat de nouveaux composteurs et l'achat d'un véhicule pour les ambassadeurs de tri.

En fonctionnement, 76.100 € de dépenses et 2.200 de recettes

En investissement, 17.300 € de dépenses

➤ Écritures budgétaires partagées

L'ensemble des activités décrites dans les paragraphes précédents génèrent des écritures budgétaires partagées, sous forme de dépenses et recettes de fonctionnement :

Les dépenses sont constituées de charges qui ne peuvent être affectées directement à une activité précise (salaires, prestations diverses)

Les recettes sont constituées des versements des éco-organismes et du produit de la TEOM.

En fonctionnement, 106.700 € de dépenses et 3.235.500 € de recettes

Commentaire : 2017 a été la dernière année d'application du barème « E » d'Eco-emballages ; à partir de 2018, va s'appliquer le barème « F » avec de nouvelles méthodes de calcul

3-II : GESTION DES EAUX

➤ Cours d'eau

La 3CA est membre du Syndicat des cours d'eau de l'Avesnois qui assure pour son compte deux actions sur l'ensemble du territoire :

- l'entretien, l'aménagement des cours d'eau et la préservation des inondations
- la lutte contre une espèce animale nuisible : le rat musqué.

Ces actions sont reprises dans la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations) qui est devenue une compétence automatique le 1^{er} janvier 2018 pour tous les EPCI à fiscalité propre. Pour assurer le financement de cette compétence GEMAPI, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer la taxe GEMAPI en 2018.

Par ailleurs, les dépenses comprennent également la participation qui devrait être sollicitée par le PNR de l'Avesnois dans le cadre de la mise en place du PAPI.

Écritures budgétaires :

En fonctionnement, 224.800 € de dépenses, et 193.400 € de recettes

➤ Eaux pluviales

La 3CA est membre du Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (S.I.A.N.) pour la compétence « eaux pluviales ».

Écritures budgétaires :

S'agissant de cotisations, il n'y a que des dépenses de fonctionnement.

En fonctionnement, 610.600 € de dépenses

3-III : TRANSITION ENERGETIQUE

➤ T.E.P.C.V.

Le Bureau communautaire lors de la réunion du 22 septembre 2015, a approuvé la participation de la 3CA au programme initié par l'Etat et intitulé T.E.P.C.V. (territoire à énergie positive pour une croissance verte). Il s'agit d'aider les entreprises du territoire, et en particulier les plus petites d'entre elles, à réaliser un audit énergétique de leurs activités et de subventionner les aménagements à réaliser pour une meilleure efficacité.

Ecritures budgétaires :

Les dépenses : en fonctionnement, le coût des audits énergétiques auxquels s'ajoutent les frais salariaux du personnel chargé de suivre le dossier, ainsi que les frais liés à ce suivi ; en investissement, les subventions versées aux entreprises par la 3CA et, en recettes, la participation de l'Etat versée directement à la communauté de communes.

En fonctionnement, 19.000 € de dépenses

En investissement, 125.000 € de dépenses et 100.000 € de recettes

BOCAGE

La 3CA avait mis en place, reprenant des actions des anciennes communautés de communes, des actions pour la plantation de haies et d'arbres d'essences locales par des particuliers ou des collectivités, avec le soutien de l'ancienne région Nord – Pas de Calais.

La région ayant cessé son soutien, cette politique communautaire ne fonctionne plus mais il reste des recettes en attente.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 3.700 € de recettes

Synthèse Axe 3

Environnement

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3-1	Déchets ménagers	3 404 700 €	3 491 000 €	244 500 €	- €
	collecte en porte-à-porte	1 562 100 €		109 300 €	
	déchetteries	427 800 €	63 000 €	115 100 €	
	tri des recyclables	402 000 €	190 500 €		
	traitement des non recyclables	830 000 €			
	optimisation du service	76 100 €	2 000 €	17 300 €	
	Ecritures budgétaires partagées	106 700 €	3 235 500 €	2 800 €	
3-2	Gestion des eaux	835 400 €	193 400 €	- €	- €
	cours d'eau	224 800 €	193 400 €		
	eaux pluviales	610 600 €			
3-3	Transition énergétique	19 000 €	- €	125 000 €	100 000 €
	T.E.P.C.V.	19 000 €		125 000 €	100 000 €
	Bocage		3 700 €		
	TOTAUX	4 259 100 €	3 688 100 €	369 500 €	100 000 €

RAPPEL :

*Ne sont repris dans ce tableau que les écritures réelles des budgets de la 3CA (budget principal et budget annexes) et du budget du CIAS.
Les écriture d'ordre et de transferts entre budgets ne sont donc pas comptabilisées*

Axe 4 : services à la population

4-I : ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE

➤ Petite enfance

La 3CA anime un relais d'assistantes maternelles (RAM) destiné à informer les assistantes maternelles installées sur le territoire, ainsi que les parents désirant recourir à leurs services ; des animations sont également organisées régulièrement.

Chaque année, est également organisé le « Week-end de la petite enfance ».

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des animatrices et les frais liés à leurs activités.

En fonctionnement, 75.600 € de dépenses

➤ Animation des vacances scolaires

Les actions menées dans ce domaine par la 3CA sont les suivantes :

↳ pendant les « petites vacances » (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques) :

* organisation d'accueils de loisirs,

* organisation de stages sportifs, en utilisant les stades multisports de proximité.

↳ pendant le mois de juillet : organisation d'un accueil de loisirs d'une capacité désormais d'un millier d'enfants dans plusieurs sites, avec une harmonisation des activités et des tarifs ; à signaler qu'un dispositif spécial est mis en place pour accueillir des enfants handicapés.

↳ sur toute l'année : animation de la Troupe « Carnival'Helpe » avec des spectacles durant l'été

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux et le paiement des prestations de service, y compris les transports et la restauration ; en juillet, les communes mettant à disposition des locaux sont défrayées.

En fonctionnement, 608.700 € de dépenses

➤ Séjours d'adolescents

La 3CA organise régulièrement pendant les vacances scolaires des séjours d'adolescents du territoire hors de la région.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses l'ensemble des frais liés à ces séjours.

En fonctionnement, 33.100 € de dépenses

➤ Ludothèque

La 3CA anime une ludothèque avec des points fixes d'accueil du public, des prêts de jeux et des animations sur tout le territoire.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des animatrices et les frais liés à leurs activités.

En fonctionnement, 31.400 € de dépenses

➤ Ecritures budgétaires partagées

Au regard des modalités de financement une coordination de l'ensemble de ces activités est indispensable ; on retrouve en dépenses les frais salariaux pour le temps de travail consacré à cette coordination, ainsi que les frais connexes.

Le principal financeur extérieur de l'ensemble de ces activités est la caisse d'allocations familiales du Nord (CAF) avec quatre sources différentes de financement :

- ◆ des prestations de service, variant selon le niveau de fréquentation de l'activité ; cela concerne les accueils de loisirs et le RAM
- ◆ le dispositif « Aide aux loisirs équitables accessibles » (LEA) qui compense les tarifs moins élevés pour les familles aux revenus les plus faibles ; cela concerne les accueils de loisirs
- ◆ le « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ), approuvé lors de la réunion du 29 juin 2016 du Conseil de Communauté, qui apporte des crédits supplémentaires pour le RAM, les accueils de loisirs, les séjours d'adolescents, la ludothèque et apporte une subvention spécifique pour la coordination des activités
- ◆ l'appel à projets « Publics et Territoires » finance les stages multisports, l'accueil d'enfants handicapés dans les accueils de loisirs de juillet et la troupe « Carnival'Helpe »

En outre, la 3CA bénéficie de crédits de la MSA pour ces activités, au prorata de la fréquentation par des enfants dont la famille relève de ce régime social. Enfin, il convient d'ajouter aux recettes les participations des familles et usagers qui sont demandées.

En fonctionnement, 63.6000 € de dépenses et 595.200 € de recettes

4-II : SANTE

➤ Démographie médicale

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (A.R.S.), la 3CA a engagé une action de prévention de la désertification médicale, afin de susciter des actions collectives des professionnels de santé implantés sur le territoire. Afin de suivre cette action, la 3CA a renforcé son ingénierie interne avec la mise à disposition à temps partiel d'un cadre du Centre hospitalier du Pays d'Avesnes.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses le remboursement des salaires au prorata de la mise à disposition et les frais engendrés par le suivi de cette action.

En fonctionnement, 10.700 € de dépenses

4-III : INSERTION

➤ Suivi des bénéficiaires du RSA

Le C.I.A.S. assure le suivi social de bénéficiaires du R.S.A. habitant le territoire communautaire, en partenariat avec les services départementaux ; il bénéficie pour ce faire de subventions du département, indexées sur le nombre de personnes suivies. Deux types de suivi sont assurés : le suivi « ponctuel » avec une rencontre trimestrielle en moyenne et le suivi « insertion » avec une rencontre mensuelle en moyenne.

Écritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux des chargées de mission et les frais liés à leurs activités, en recettes les subventions du département du Nord.

En fonctionnement, 115.200 € de dépenses et 55.000 € de recettes

➤ Fracture numérique

En utilisant les outils du cybercentre, le C.I.A.S. mène une action de résorption de la fracture numérique, en permettant à des bénéficiaires du R.S.A. de maîtriser les pratiques de base en informatique, avec usage d'internet pour les démarches administratives. Il est subventionné pour ce faire par le département du Nord.

Écritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les frais salariaux de la chargée de mission et de l'animateur numérique, ainsi que les frais liés à cette activité ; en recettes les subventions du département du Nord.

En fonctionnement, 22.000 € de dépenses et 18.100 € de recettes

4-IV : SPORTS ET LOISIRS

➤ Stades multisports de proximité

La 3CA est propriétaire de 21 stades multisports de proximité (communément appelés « mini-stades ») destinés à une pratique non compétitive du sport : 11 réalisés avant la fusion par l'ex-CCR2H et 10 rachetés aux communes de l'ex-CCPA ou de l'ex-CCVSTH qui en avaient réalisé ; le paiement de ce rachat est étalé en cinq annuités, 2018 étant la dernière d'entre elles.

Elle en assure l'entretien ainsi que leur animation avec :

→ tout au long de l'année, le Centre d'initiation sportive intercommunale (CISI) qui propose le mercredi ou le samedi pour les enfants des activités de découverte sportive, souvent sous une forme ludique ; en outre, du matériel peut être prêté aux écoles des communes où est implanté un mini-stade pour que les enseignants y assurent des activités sportives pendant le temps scolaire,

→ durant l'été avec les « Rural'sports », qui sont des week-ends d'animations sportives et ludiques, gratuites, destinées à toute la famille, qui prennent pour support un des stades de proximité de la 3CA.

Rappel : les stades de proximité servent également de supports pour les stages sportifs organisés pendant les « petites vacances »

Du matériel a été acheté pour réaliser ces animations, parfois conséquent (patinoire, tour s'escalade, ...), qui a bénéficié de subventions de la CAF dans le cadre de l'appel à projets « Publics et territoires ».

Commentaire : ce matériel peut être mis à disposition des communes pour leurs animations locales.

Écritures budgétaires :

On trouve en dépenses de fonctionnement les frais d'entretien des équipements, et surtout les dépenses liées à leur animation, en particulier les frais salariaux, avec en recettes les participations demandées aux familles pour le CISI.

Les dépenses en investissement, sont essentiellement constituées des annuités de rachat des mini-stades aux communes. Figure également en investissement l'achat de matériels sportifs pour lequel reste à percevoir une subvention de la CAF.

En fonctionnement, 163.700 € de dépenses et 8.000 € de recettes

En investissement, 104.200 € de dépenses et 57.900 € de recettes

4-V : CULTURE

➤ **Lecture publique**

La 3CA gère 12 bibliothèques/médiathèques, 3 issues de l'ex-CCR2H et 9 transférées par des communes de l'ex-CCPA et de l'ex-CCVSTH après la fusion, les matériels et collections ayant été transférés à la 3CA, les locaux restant propriétés communales.

☞ **En 2018, sont prévus des** travaux de réalisation de la bibliothèque/médiathèque d'Etroeungt, dans un bâtiment mis à disposition par la commune, avec une subvention du département du Nord.

Écritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement en dépenses les salaires des agents, les frais liés aux locaux dont les remboursements aux communes restant propriétaires des immeubles, ainsi que les coûts d'acquisition de livres et les animations ; en investissement, en dépenses des crédits pour les travaux ainsi que pour la mise à niveau informatique des équipements et, en recettes, la subvention départementale pour Etroeungt.

En fonctionnement, 303.200 € de dépenses

En investissement, 85.200 € de dépenses et 36.100 € de recettes

➤ **Art vocal**

La 3CA gère le « Chœur de l'Avesnois » dont l'objet est de développer l'apprentissage et la pratique de l'art vocal par les enfants et adolescents, pendant le temps scolaire pour des écoliers de primaire et des collégiens (classes à horaires aménagés au collège Renaud-Barrault d'Avesnelles) et hors temps scolaire pour des lycéens.

En outre, le Chœur de l'Avesnois donne des concerts et participe à des évènements culturels sur le territoire communautaire et en dehors.

La région Hauts-de-France subventionne chaque année la 3CA pour l'ensemble des activités du Chœur de l'Avesnois.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en fonctionnement, en dépenses, les frais salariaux des professeurs et les frais d'activités et, en recettes, outre une participation des familles, les subventions de la région

En fonctionnement, 101.800 € de dépenses et 81.000 € de recettes

4-VI: DECOUVERTE ET USAGE DU NUMERIQUE

➤ Cybercentre

La 3CA organise des ateliers visant à permettre au public ne maîtrisant pas l'informatique d'en appréhender les premiers rudiments, en particulier pour l'utilisation d'internet.

Ecritures budgétaires :

On retrouve en dépenses de fonctionnement les frais salariaux de l'animateur et les frais d'activités, et des inscriptions en investissement pour l'achat de matériel.

En fonctionnement, 32.100 € de dépenses et 500 € de recettes

4-VII : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS FESTIVES

La 3CA possède un matériel conséquent (chapiteaux, podiums, tables et bancs, friteuses, barrières) qu'elle met gratuitement à la disposition des communes pour la réalisation de leurs manifestations festives sachant que le transport de ce matériel, ainsi que son montage et son démontage, sont assurés par du personnel communautaire.

Le matériel sportif peut également être mis à disposition mais avec défraiement du coût des animateurs sportifs présents afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

↳ Un important effort d'acquisition de matériel, y compris de stockage et de transport a été réalisé en 2017, afin de mettre les moyens au niveau des demandes et de faciliter le travail du service,

Ecritures budgétaires : budget principal

On retrouve en fonctionnement, en dépenses les salaires du personnel en charge de ces activités ainsi que les frais inhérents à la mise à disposition des matériels, en recettes les remboursements pour les encadrants sportifs ; en investissement, les remboursements d'emprunts.

En fonctionnement, 116.200 € de dépenses et 5.000 € de recettes

En investissement, 14.400 € de dépenses

Synthèse Axe 4

Services à la population

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4-1	Enfance, jeunesse et famille	812 400 €	595 200 €	- €	- €
	petite enfance	75 600 €			
	animation vacances scolaires	608 700 €			
	séjour d'adolescents	33 100 €			
	ludothèque	31 400 €			
	Ecritures budgétaires partagées	63 600 €	595 200 €		
4-2	Santé	10 700 €	- €	- €	- €
	démographie médicale	10 700 €			
4-3	Insertion	137 200 €	73 100 €	- €	- €
	suivi des bénéficiaires du RSA	115 200 €	55 000 €		
	fracture numérique	22 000 €	18 100 €		
4-4	Sports et loisirs	163 700 €	8 000 €	104 200 €	57 900 €
	stades multisports de proximité	163 700 €	8 000 €	104 200 €	57 900 €
4-5	Culture	405 000 €	81 000 €	85 200 €	36 100 €
	lecture publique	303 200 €		85 200 €	36 100 €
	art vocal	101 800 €	81 000 €		
4-6	Découverte et usage numérique	32 100 €	500 €	- €	- €
	cybercentre	32 100 €	500 €		
4-7	Soutien aux manifestations festives	116 200 €	5 000 €	14 400 €	- €
	mise à disposition de matériel	116 200 €	5 000 €	14 400 €	
	TOTAUX	1 677 300 €	762 800 €	203 800 €	94 000 €

RAPPEL :

*Ne sont repris dans ce tableau que les écritures réelles des budgets de la 3CA
(budget principal et budget annexes) et du budget du CIAS.*

Les écriture d'ordre et de transferts entre budgets ne sont donc pas comptabilisées

Axe 5 : services généraux et flux financiers

5-I : SERVICES GENERAUX

➤ Conseil, Bureau et commissions

Cela concerne l'organisation et le secrétariat de toutes les réunions internes à la 3CA et au CIAS : Conseil, Bureau, commissions ainsi que les indemnités des membres du Bureau et les charges sociales afférentes.

Écritures budgétaires :

S'agissant de coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, ainsi que d'indemnités, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 250.000 € de dépenses

➤ Direction générale

Cela concerne la coordination générale des services, la préparation des réunions et la mise en œuvre des décisions, ainsi que les relations avec les communes et les partenaires de la 3CA et du CIAS.

Écritures budgétaires :

S'agissant de coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 156.000 € de dépenses

➤ Pôle ressources

Cela concerne la préparation et l'exécution des budgets, la gestion des ressources humaines et des biens communautaires, mobiliers et immobiliers, ainsi que le suivi des contrats de la 3CA et du CIAS.

Écritures budgétaires :

les coûts salariaux, de dépenses connexes et de frais divers, concernent la section de fonctionnement. Une inscription en investissement pour les licences du logiciel financier.

En fonctionnement, 216.500 € de dépenses

En investissement, 5.100 € de dépenses

➤ Communication

Cela concerne l'ensemble de la communication (écrite, numérique et événementielle), et les frais correspondants, sur la 3CA et les activités des différents services.

Écritures budgétaires :

S'agissant de coûts salariaux, de frais divers, notamment d'impression de magazines et de documents, cela concerne uniquement la section de fonctionnement.

En fonctionnement, 62.400 € de dépenses

➤ **Accueil du public**

Cela concerne le fonctionnement du siège social à Avesnes-sur-Helpe et des deux antennes de Marbaix et Solre-le-Château, hormis les frais relatifs aux services qui y sont implantés.

Ecritures budgétaires :

S'agissant de coûts salariaux, de gestion d'immeuble et de frais divers, cela concerne uniquement la section de fonctionnement en dépenses, avec en recettes des remboursements de salaires pour des contrats aidés.

En fonctionnement, 100.900 € de dépenses et 10.000 € de recettes

5-II : ECRITURES NON AFFECTEES

➤ **Dépenses et recettes non affectées**

Un certain nombre d'activités ne peuvent être affectés à un service, une activité ou une action précise et elles se retrouvent donc dans ce chapitre.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 200.100 € de dépenses et 56.800 € de recettes

En investissement, 40.500 € de dépenses et 315.000 € de recettes (qui correspondent aux emprunts nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement)

➤ **Pôle tertiaire intercommunal**

Le pôle tertiaire intercommunal étant encore à l'état de projet, les dépenses le concernant ne peuvent être affectées à un service, une action ou une activité communautaire.

Ecritures budgétaires :

On trouve en dépenses le remboursement des deux emprunts conclus en 2012 et 2015 pour l'acquisition du bâtiment.

En investissement, 63.800 € de dépenses

➤ **Bâtiment de l'ex CCI**

Dans le courant de l'année 2018, la 3CA procèdera à l'acquisition de ce bâtiment auprès de l'EPF, moyennant un paiement échelonné en quatre annuités.

Ecritures budgétaires :

On trouve en dépenses, outre la première annuité du remboursement de l'acquisition, les frais estimés d'équipement et de remise en état progressive du bâtiment ainsi que les frais de fonctionnement de celui-ci (assurances, énergies, etc.).

En fonctionnement, 21.700 € de dépenses

En investissement, 112.700 € de dépenses

5-III : FLUX AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

➤ **Attributions de compensation**

Comme pour toutes les intercommunalités ayant un régime de fiscalité unique des entreprises, un calcul a été réalisé au sein de la 3CA entre, d'une part les recettes fiscales perçues par la communauté de communes en lieu et place des communes, d'autre part le coût des charges transférées à la communauté de communes par les communes du fait d'un transfert de compétences.

Deux cas de figure peuvent se produire :

→ le montant de fiscalité transférée est supérieur au montant des charges transférées, il y a alors versement de la communauté de communes à la commune : on parle d'attribution de compensation positive,

→ le montant de fiscalité transférée est inférieur au montant des charges transférées, il y a alors versement de la commune à la communauté de communes : on parle d'attribution de compensation négative.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 1.720.200 € de dépenses et 208.400 € de recettes

➤ **Ex – SIROM d'Avesnes**

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 décembre 2013 a précisé les modalités de prise en charge des trois emprunts (datés de 2003 pour deux d'entre eux et de 2006 pour le troisième) en cours de remboursement par l'ex-SIROM d'Avesnes-sur-Helpe au moment de sa dissolution au sein de la 3CA :

→ intégration de ces emprunts au sein de la dette de la 3CA, qui en assure donc le remboursement

→ versement par chaque commune concernée d'une part de ce remboursement, au prorata de leur population au sein de ce syndicat intercommunal.

Ecritures budgétaires :

En dépenses, fonctionnement et investissement, le remboursement des emprunts et en recettes d'investissement, les versements des communes.

En fonctionnement, 8.400 € de dépenses

En investissement, 37.500 € de dépenses et 45.900 € de recettes

Pour mémoire, les communes concernées sont : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bas-Lieu, Boulogne-sur-Helpe, Dompierre-sur-Helpe, Dourlers, Etroeungt, Felleries, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Sains-du-Nord, Saint-Aubin et Semousies.

➤ Départ de Noyelles-sur-Sambre

Le Conseil de Communauté lors de la réunion du 19 octobre 2016 a approuvé les modalités de départ de la commune de Noyelles-sur-Sambre, lesquelles prévoient le versement par la commune d'un indemnité de 16.000 €, versée en quatre annuités entre 2016 et 2019.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section d'investissement

En investissement, 4.100 € de recettes

5-IV : FISCALITE

➤ Fiscalité non affectée

Les recettes fiscales non affectées de la 3CA sont de deux natures :

→ celles pour lesquelles le Conseil de Communauté vote un taux, avec communication par l'Etat des bases d'imposition : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la cotisation foncière des entreprises,

→ celles pour lesquelles les taux d'imposition sont établis nationalement, les services de l'Etat en notifiant le montant : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les équipements de réseaux.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En investissement, 4.561.600 € de recettes

➤ Compensations

Celles-ci proviennent de l'Etat, compensant des pertes de recettes fiscales suite à des décisions du législateur.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 245.000 € de recettes

➤ Fonds de compensation de la TVA

Le F.C.T.V.A. revêt trois aspects :

→ avec un remboursement l'année même de la dépense :

- ◆ en fonctionnement, pour les travaux d'entretien de bâtiments ou de voiries réalisés par un prestataire de services,
- ◆ en investissement, pour les acquisitions de matériels ou la réalisation de travaux ;

→ avec un impact financier en année n + 1 :

- ◆ en investissement, avec le dispositif des travaux en régie, en valorisant des acquisitions de matériaux pour de l'entretien du patrimoine intercommunal, ces dépenses ayant été constatées l'année précédente en section de fonctionnement.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 5.000 € de recettes

En investissement, 72.400 € de recettes

Ecritures budgétaires : budget du C.I.A.S. (I)

En fonctionnement, 4.000 € de recettes

➤ **Fonds national de garantie individuelle des ressources**

Lors de la réforme de la taxe professionnelle, de nouvelles impositions économiques ont été créées et il y a eu des transferts de fiscalité entre différentes strates de collectivités locales (exemple : la part départementale de taxe d'habitation a été transférée au bloc communal).

Certains territoires ont reçu plus de recettes fiscales, d'autres moins. Un calcul a été réalisé en 2011 sur la base des recettes reçues avant réforme en 2010 et celles théoriquement reçues en 2010 si la réforme s'était déjà appliquée cette année-là, avec la création du F.N.G.I.R. :

- les territoires percevant plus de recettes versent la différence constatée à l'Etat,
- les territoires percevant moins de recettes reçoivent de l'Etat une recette correspondant à cette différence.

Ecritures budgétaires :

L'impact de la réforme de la taxe professionnelle étant positif pour la 3CA, le F.N.G.I.R. est donc une dépense de fonctionnement.

En fonctionnement, 567.900 € de dépenses

5-V : PEREQUATION

➤ **Dotations**

La 3CA touche la dotation globale de fonctionnement avec deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation ; elle ne touche pas d'autre dotation de l'Etat. Bien que la loi de finances ait annoncé une stabilité des dotations pour l'année 2018, il s'avère que notre DGF a de nouveau diminué en 2018, de plus de 80.000 €. Alors que depuis 2013, la baisse portait essentiellement sur la dotation d'intercommunalité, c'est la dotation de compensation qui est touchée cette année.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement

En fonctionnement, 1.419.100 € de recettes

➤ **Fonds de péréquation intercommunal et communal**

Compte tenu de la faiblesse de son potentiel financier, le territoire du Cœur de l'Avesnois est bénéficiaire au regard des critères de répartition du F.P.I.C.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement
En fonctionnement, 354.100 € de recettes

➤ Fonds départemental de taxe professionnelle

Cette dotation présente la particularité d'être attribuée par le Département, selon des critères définis par le Conseil départemental, en direction des collectivités du bloc communal défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal. La 3CA bénéficie du F.D.T.P.

Ecritures budgétaires :

Celles-ci concernent uniquement la section de fonctionnement
En fonctionnement, 47.000 € de recettes

5-VI : RESULTATS DES EXERCICES ANTERIEURS

En fonctionnement, il y a reprise de l'excédent de l'exercice antérieur du budget principal, totalement ou partiellement, selon qu'il y a ou non affectation d'une partie de ce résultat en investissement.

En investissement, sur le budget principal, il peut y avoir reprise en recettes d'un excédent ou en dépenses d'un déficit, et éventuellement, en recettes, une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, au regard de la combinaison du résultat de l'exercice antérieur et des restes à réaliser.

Ecritures budgétaires :

En fonctionnement, 178.200 € de recettes
En investissement, 541.900 € de recettes

Synthèse Axe 5

Services généraux et flux financiers

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5-1	Services généraux	785 800 €	10 000 €	5 100 €	- €
	conseil bureau et commissions	250 000 €			
	direction générale	156 000 €			
	pôle ressources	216 500 €		5 100 €	
	communication	62 400 €			
	accueil du public	100 900 €	10 000 €		
5-2	Ecritures non affectées	221 800 €	56 800 €	217 000 €	315 000 €
	dépenses et recettes non affectées	200 100 €	56 800 €	40 500 €	315 000 €
	pôle tertiaire intercommunal			63 800 €	
	ex CCI	21 700 €		112 700 €	
5-3	Flux au sein du bloc communal	1 728 600 €	208 400 €	37 500 €	50 000 €
	attribution de compensation	1 720 200 €	208 400 €		
	ex-SIROM d'Avesnes	8 400 €		37 500 €	45 900 €
	départ de Noyelles-sur-Sambre				4 100 €
5-4	Fiscalité	567 900 €	4 811 600 €	- €	75 200 €
	fiscalité non affectée		4 561 600 €		
	compensations		245 000 €		
	fonds de compensation de la TVA		5 000 €		75 200 €
	fds national de garantie individuelle des ressources	567 900 €			
5-5	Péréquation	- €	1 820 200 €	- €	- €
	dotations		1 419 100 €		
	fds de péréquation intercommunal et communal		354 100 €		
	fonds départemental de la taxe professionnelle		47 000 €		
5-6	Résultats de l'exercice antérieur		178 900 €		541 900 €
	TOTAUX	3 304 100 €	7 085 900 €	259 600 €	982 100 €

RAPPEL :

*Ne sont repris dans ce tableau que les écritures réelles des budgets de la 3CA
(budget principal et budget annexes) et du budget du CIAS.
Les écriture d'ordre et de transferts entre budgets ne sont donc pas comptabilisées*